

Le 12 octobre 2016

La principale

Aux

Parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

### STAGES D'OBSERVATION DE L'ENTREPRISE POUR LES ELEVES DE 3<sup>ème</sup>

Madame, Monsieur,

Au cours de cette année scolaire, chaque élève de 3<sup>ème</sup> effectuera un stage de découverte de l'entreprise. Il s'agit d'une séquence d'observation obligatoire qui s'inscrit dans les programmes d'enseignement et dans la démarche d'élaboration du projet d'orientation.

Dans toute la mesure du possible, il est donc souhaitable que votre enfant effectue son stage dans un domaine professionnel qui l'intéresse de façon à tirer le meilleur profit de cette période en entreprise.

**DATES : du lundi 13 février 2017 au vendredi 17 février.**

**HORAIRES** (réglementés par le Code du Travail) : *se reporter à la convention*

- Le temps de présence en entreprise ne peut pas être supérieur à 8 heures par jour.
- Pour les élèves de **moins de 15 ans**, le volume horaire hebdomadaire maximum est fixé à 32 heures.
- Pour les élèves de **plus de 15 ans**, le volume horaire hebdomadaire maximum est fixé à 35 heures.
- La journée de travail ne peut pas débuter avant 6h00 ni se terminer après 20h00.

**DEMARCHES** :

Vous recherchez avec votre enfant un lieu de stage qui lui convienne. Pour vous aider dans cette recherche, vous pouvez, si vous le souhaitez, utiliser la lettre explicative destinée aux employeurs (document joint).

Lorsque l'employeur a donné son accord, une convention de stage (remise aux élèves par le professeur principal) est complétée et signée en 3 exemplaires par l'employeur, l'élève et son responsable légal. L'élève devra rapporter ces 3 exemplaires à son professeur principal : **vendredi 03 février 2017**.

Après signature par le chef d'établissement, deux exemplaires de la convention seront remis à l'élève avant le départ en stage (un pour l'employeur, l'autre pour la famille)

Vous pouvez être accompagné par le professeur principal de votre enfant pour toute question.

**EVALUATION** :

A la fin de cette séquence d'observation, l'élève produira un rapport de stage à remettre lundi 06 mars 2017 dernier délai. **Il fera une présentation orale entre le fin mars et début avril 2017** selon un calendrier remis ultérieurement.

Le rapport et sa présentation orale seront évalués par l'équipe pédagogique.

Les demi-pensionnaires qui ne déjeuneront pas à la cantine durant cette semaine de stage bénéficieront d'une remise d'ordre.

Avec mes sincères salutations

R. Bougardier

**Collège Paul Froment**

Sainte livrade

Dossier suivi par

Téléphone

05-53-01-01-40

Fax

05-53-0131-95

E-Mail

[Ce.0470102f@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.0470102f@ac-bordeaux.fr)

**Collège Paul Froment**

14 avenue Jean Moulin  
47110 Sainte Livrade